

dissimé indignation, et que, quant à lui, il avait ordre exprès de n'admettre ni trêve, ni paix.) Les Électeurs et princes de l'Empire ont été informés de l'envoi de ces ambassades ; ils en ont remercié l'Empereur, et l'ont prié d'y donner suite sans délai. — Déjà l'archiduc Charles s'est mis en route, et l'évêque de Spire, avec les personnages qui lui ont été adjoints par les Électeurs, est parti aussi pour se rendre auprès du duc, de même que ceux qui ont été désignés pour aller trouver le prince d'Orange. Dans cet état de choses, s'il révoquait lesdites ambassades, il serait taxé, dans le monde, d'inconstance et de légèreté, et il encourrait l'indignation des princes de l'Empire. (*Trad. espagn. du latin.*)

Liasse 662.

799. *Lettre du cardinal de Granvelle au docteur Elbertus Leoninus (1), son bon ami, écrite de Rome, le 27 octobre 1568.* Il le remercie de l'assistance qu'il a donnée, à Bruxelles et à Louvain, au prévôt d'Aire (Maximilien Morillon), lors de la prise de possession des limites de son archevêché de Malines. — Il le prie de continuer à aider ledit prévôt de ses conseils. — Le cardinal ne manquera jamais de reconnaître envers lui et les siens les plaisirs et amitiés qu'il en a reçus (2). (*Franc.*)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 150.

800. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 5 novembre 1568.* Ayant vu ce que l'Empereur a écrit au duc d'Albe touchant la mission de l'archiduc Charles, il croit devoir réfuter ce qu'ont allégué les députés des princes de l'Empire, en s'appuyant sur la transaction d'Augsbourg de 1548, savoir : que le Roi serait obligé à l'observation, dans ses États des Pays-Bas,

(1) Elbertus Leoninus, né à Bommel en 1519 ou 1520, enseigna d'abord le droit à Louvain. Il prit une grande part aux événements politiques du temps. Jusqu'en 1577, il demeura attaché au parti du Roi. Depuis, il embrassa celui des états, qui le firent chancelier de Gueldre. Il fut chargé de plusieurs missions importantes. Il mourut à Arnhem, le 30 novembre 1598. « C'estoit un homme, dit Grotius, qui avoit obtenu de la nature ce que l'art et les préceptes des anciens philosophes ont toujours tasché d'acquérir, puisque, s'estant entièrement dépouillé de toute sorte de passion, il en avoit si peu pour son party mesme, qu'il le suivoit plustost parce qu'il l'avoit trouvé tel, que par aucune affection qui l'y eust engagé... » (*Annales et histoire des troubles des Pays-Bas*, liv. VII.)

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXC.

des recez des diètes de l'Empire. Il prouve le contraire (1). — Ce qui fait le plus de mal, dit-il, c'est l'étroite amitié qu'il y a entre l'Empereur et le duc de Saxe; il en résulte un grand dommage pour la religion dans les États de S. M. I. — Il pense que, si les Électeurs du Rhin et d'autres princes allemands, malgré le préjudice que leur a causé la première expédition du prince d'Orange, persistent à le favoriser, le Roi pourrait occuper leurs États jusqu'au Rhin, en les traitant comme rebelles à Dieu et hérétiques. — Dans sa lettre au duc d'Albe, l'Empereur citait aussi le traité de Passau : Granvelle observe que l'Empereur consentit à ce traité, fait par le roi des Romains, pour éviter la ruine de son frère, mais qu'il y consentit comme empereur, sans y obliger directement ni indirectement les Pays-Bas, et qu'il le révoqua même par un acte qui ne fut point publié, par suite des instances très-vives du roi Ferdinand (2).

Liasse 907.

801. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite du camp près de Tongres, le 4 novembre 1568.* Il envoie au Roi la forme et les conditions selon lesquelles il veut établir les 10^e et 20^e deniers (*las alcabalas*). L'affaire a été examinée par les conseils d'État et des finances, et se proposera aux états plutôt sous forme de résolution que de proposition : ce qui aura lieu aussi à l'égard du centième denier. — Les états, ayant vu qu'ils n'ont rien à attendre du prince d'Orange, se montreront, il l'espère, accommodants. — Il a chargé Juan de Yssunca de prendre des renseignements sur ce que le droit d'*alcabala* pourra rapporter aux Pays-Bas.

Liasse 539.

802. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 7 novembre 1568.* Il a vu, par les lettres de Chantonay, la détermination que l'Empereur, sur les instances de quelques princes de l'Empire, a prise de s'interposer, dans l'intérêt du prince d'Orange; d'envoyer à cet effet à Madrid l'archiduc Charles, et de députer au duc et au prince d'Orange, pour traiter d'un accord entre eux. — Il s'en est étonné et fâché avec toute raison, vu la différence qu'il y a entre un

(1) Voy., dans le tome I, p. CLXXXVII-CLXXXIX, le texte même de ses observations sur ce point.

(2) Voy. aussi le texte de ses observations relatives au traité de Passau, dans le tome I, p. CXC-CXCII.

souverain et un vassal rebelle. — Sa réponse sera donc négative. — Toutefois l'archiduc recevra à sa cour le traitement et les honneurs qui lui sont dus.

Liasse 542.

803. *Lettre de Gabrio de Serbeloni au Roi, écrite de la citadelle d'Anvers, le 9 novembre 1568.* Il lui rend compte de l'état où en est la construction de cette citadelle (1). (*Ital.*)

Liasse 538.

804. *Lettre du baron de Dietrichstein au Roi, écrite de Madrid, le 11 novembre 1568.* Il a reçu, par un courrier, arrivé la veille, des dépêches de l'Empereur, du 12 octobre, qui l'informent que S. M. a résolu d'envoyer l'archiduc Charles, pour visiter le Roi, le consoler des malheurs qu'il a essuyés, et traiter avec lui d'affaires très-importantes. L'archiduc a dû se mettre en route le 25 octobre.

Liasse 639.

805. *Réponse du Roi à la lettre du baron de Dietrichstein, écrite de l'Escorial, le 14 novembre 1568.* Elle est conçue à peu près dans le même sens et les mêmes termes que la lettre de main propre du Roi à l'Empereur, en date du 22 novembre (n° 807).

Liasse 639.

806. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. de Grobbendoncq (Gaspar Schetz), trésorier général des finances du Roi, écrite de Rome, le 15 novembre 1568.* Il regrette que ses lettres ne soient pas arrivées à temps pour sauver la vie au seigneur de Straelen (2). — Il y a quatre jours, il a reçu de nouvelles lettres de la veuve et du fils du défunt, pour qu'il intercède afin que la confiscation leur soit remise; il en écrira très-volontiers au Roi et au duc d'Albe. — On lui donne derechef espoir du départ du Roi pour les Pays-Bas, et ce qui est arrivé en Espagne (3) ne lui paraît pas devoir y mettre difficulté; au contraire, la chose en est devenue plus facile. — Offices qu'il n'a cessé de faire pour porter le Roi à la clémence; oubli des injures qu'il a reçues (4). — A ce propos, il rappelle ce qu'il

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXCI.

(2) Voy. ci-dessus, p. 43.

(3) Allusion à la mort de don Carlos.

(4) Voy. le tome I, p. cclxxvii, note 1.

dit un jour, à Cantecroix, au seigneur de Straelen, « lequel, s'il l'eust bien prins » et pesé, comme il devoit et comme méritoit la sincérité avec laquelle je luy » parloye, pour le préadvertir des inconvéniens qu'en pourroient succéder, il » seroit aujourd'huy en vie, et ne souffriroient les pays ce qu'ilz souffrent. » — Il est persuadé que la plupart de ceux qui se sont compromis durant les troubles ont été abusés, et particulièrement M. d'Egmont. — Il remercie le trésorier général de l'affection avec laquelle celui-ci s'est employé, pour lui faire payer 12,000 florins, en déduction de ce qui lui était dû de ses gages et pensions ; il en avait grande nécessité. — Compliments de condoléance sur la mort de Jean Flamenco, gendre de Schetz, qu'il a apprise par lettres reçues la veille au soir (1). (Franc.)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2352, fol. 153.

807. *Lettre autographe du Roi à l'empereur Maximilien II, écrite d'Aranjuez, le 22 novembre 1568.* Il a appris la prochaine venue du sérénissime archiduc Charles, son cousin, en Espagne. — Comme l'Empereur ne lui en a rien écrit, il a quelque inquiétude touchant les causes de ce voyage. — Il ne peut se persuader, ainsi que le lui mandent ses ambassadeurs à la cour impériale, le seigneur de Chantonay et Luis Venegas (2), que la principale concerne le prince d'Orange, et la proposition qui a été faite en dernier lieu, au sujet des Pays-Bas, par quelques princes de l'Empire : car il est certain que l'Empereur ne lui demandera ni conseillera de consentir à une chose qui serait si contraire à sa réputation et à son autorité, ni qu'il intercédât pour ledit prince, après les graves excès que ce dernier a commis, jusqu'à être entré en armes dans les États du Roi. — Il se persuade encore moins que l'Empereur ait fait au prince d'Orange un honneur tel que celui qui résulterait d'une pareille démonstration. — Il exprime son étonnement de ce que, dans la proposition ci-dessus mentionnée, les princes allemands se sont permis de traiter de l'ordre et du mode qu'il doit suivre dans le gouvernement de ses États patrimoniaux, et des moyens

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXCH.

(2) Luis Venegas de Figueroa avait été envoyé par Philippe II à Vienne, au mois de juin 1567, afin d'engager l'Empereur à donner sa seconde fille, l'archiduchesse Isabelle, au roi de Portugal, et de lui exposer les raisons qui semblaient devoir faire différer le mariage du prince don Carlos avec l'archiduchesse Anne. (Archives de Simancas, *Papeles de Estado*, liasses 656 et 657.) (1)

et ministres qu'il doit y employer : c'est là une chose nouvelle et indigne envers un prince de sa qualité, alors surtout qu'il s'agit d'une détermination qui dépend de sa libre volonté, et dans laquelle il ne peut ni ne doit accepter la loi de personne. — Il se plaint, à cette occasion, de l'appui et des secours que quelques-uns des princes allemands ont donnés à un vassal rebelle. — Il termine sa lettre en conseillant de nouveau à Maximilien de rejeter la demande que les barons et les nobles d'Autriche lui ont adressée, afin de pouvoir user de la confession d'Augsbourg (1). Il a appris que l'Empereur était à la veille de se résoudre sur ce point. Quand bien même sa résolution serait prise, il le supplie encore de faire ce qui convient au service de Dieu et au bien de la religion, puisqu'il en est toujours temps (2).

Liasse 659.

808. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Cateau-Cambrésis, le 23 novembre 1568.* Il rend compte au Roi de la fin et des résultats de son expédition contre le prince d'Orange. — Il le félicite du grand succès qui vient d'être obtenu. — Il entre dans beaucoup de détails, pour justifier le plan de campagne qu'il avait adopté. — Le roi de France l'avait importuné, pour lui faire accepter un secours contre les rebelles : après l'avoir refusé d'abord, il demanda que 2,000 chevaux fussent placés aux frontières vers Avesnes, le 27 octobre; mais, au moment marqué, aucun homme ne se présenta. — Il se dispose à licencier une partie des gens de guerre. — Il est dans un grand besoin d'argent (3).

Liasse 559.

809. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 23 novembre 1568.* Selon l'intention de S. M., il aide le duc d'Albe autant qu'il le peut, et vraiment le duc gouverne tout avec tant de prudence, qu'il n'a besoin de l'avis

(1) Dans la séance de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, du 1^{er} février 1845, j'ai communiqué deux lettres de Philippe II à Maximilien II, tirées aussi des Archives de Simancas, sur les matières religieuses : la première est datée du 17 octobre 1568; la seconde, du 26 octobre 1569. Elles sont l'une et l'autre extrêmement remarquables. Voy. les *Bulletins de l'Académie*, t. XII, 1^{re} part., p. 149-169.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXCI.

(3) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXCV.

de personne (1). — Le pape veut maintenir tout ce qui a été décidé par son prédécesseur pour les nouveaux évêchés, quoiqu'il dise que, si c'était encore à faire, il ne le ferait pas; mais il ne veut renoncer à un seul maravédis, quant à ses droits et à ceux des officiaux pour l'expédition des dépêches. — Granvelle est toujours de sentiment que l'accord forcé qui a été fait avec les abbés de Brabant soit révoqué.

Liasse 906.

810. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. de Pfintzing, du conseil et secrétaire d'État du Roi en langue allemande, écrite de Rome, le 23 novembre 1568.* Il voudrait voir la chrétienté hors de tant de troubles; mais, plus ils sont grands, plus il espère que Dieu les fera cesser. — Les mouvements des huguenots de France ne sont pas aussi vifs que l'année précédente. — C'est à tort qu'on donne à entendre que la reine d'Angleterre s'en mêle, du moins ouvertement; mais elle tâchera, voyant les affaires des huguenots en décadence, de leur procurer un accord. — Défaite du seigneur de Mouvans (2), qui menait dix mille hommes au prince de Condé. — Le prince d'Orange a trouvé moyen de mettre ensemble 7 à 8,000 chevaux, 16 à 17,000 piétons, quatre pièces de batterie et dix de campagne. — Dommages causés par lui aux sujets des princes du Rhin et du duc de Clèves. — Il passe la Meuse le 6 octobre, et entre au pays de Liège. — Ambassade des princes de l'Empire à l'Empereur, pour faire poser les armes au prince et au duc d'Albe. — Détermination de l'Empereur. — Mécontentement fondé du duc. — Observation du cardinal sur l'interprétation qu'on voudrait donner à la transaction d'Augsbourg et au traité de Passau (3). — Entrée du prince en Brabant. — Il est battu par le duc. — Blessure mortelle du comte d'Hooghstraeten. — Prise du seigneur de Louverval et d'autres. — Retraite du prince. — Nouvelle défaite qu'il essuie. — Embarras où il se trouve. — Négociation de l'électeur palatin en Suisse, pour lui procurer de l'ar-

(1) *Y verdaderamente lo gobierna todo con tanta prudencia, que tiene poco menester acuerdo de nadie.*

(2) Mouvans, l'un des capitaines qui commandaient, sous Jacques de Crussol, seigneur d'Acier, les huguenots provençaux et dauphinois. Brissac, capitaine du duc de Montpensier, surprit Mouvans et le tua à Messignac, où il campait avec son corps d'armée, le 30 octobre 1568.

(3) Voy. le tome I, p. cxii, note 1.

gent.—Tous ces faits sont pour le cardinal des motifs de croire que ni les Allemands, ni les huguenots, n'inquiéteront les Pays-Bas l'année qui vient. — « Et, » sur ma foy, ajoute-t-il, il me desplaît que ces jeusnes gens, par mauvais conseil, » et ayantz presté l'oreille à vains discoureurs, se soient affollez et perdus les » premiers, et faict ung si grand dommaige au Saint-Empire, et beaucoup plus » grand aux pauvres pays d'embas... » — Il envoie à Pfintzing la dernière médaille qu'il a fait faire. — Quant à la peinture que celui-ci lui a demandée, il devra avoir patience : car, lui dit-il, « nous n'avons icy les paintres à la main, » comme aux pays d'embas, estant Titien à Venise fort caducque, et Michaël » Angelo mort, après lesquelz je ne voys icy personne que nous ne les puissions » trouver aussi bons aux pays d'embas (1). » (*Franç.*)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 153 v°.

811. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. d'Oosterwyck, son bon ami, écrite de Rome, le 4 décembre 1568.* Le prince d'Orange aurait dû se contenter d'essayer sa fortune sous le commandement de son frère, plus aguerri et plus propre aux armes que lui. — Il s'est abusé, en comptant sur la faveur du peuple : d'ailleurs la capture des marchands et des marchandises des Pays-Bas qui remontaient le Rhin, a montré à ceux d'Anvers quelle bonne affection ils pouvaient espérer de lui. — Quant au retour du cardinal, il n'y a pu songer pendant ces troubles : cela ne convenait point aux affaires publiques, puisque plusieurs des perturbateurs du repos du pays lui étaient si hostiles. — Il verra quelle fin prendra la guerre de cette année, et se déterminera au printemps, selon les circonstances. — Il n'est pas question qu'il aille à Naples. A la vérité, le vice-roi, le duc d'Alcala, ayant demandé et obtenu un congé pour quelque temps, le Roi avait commandé au cardinal de le remplacer *ad interim* : mais le duc a depuis changé d'avis (2). (*Franç.*)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 158.

812. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. le maréchal (3) Michel Mariage, dit Barbazan, écrite de Rome, le 18 décembre 1568.* Le prince d'Orange a été

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXCV.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXCVI.

(3) C'est ainsi que le porte la suscription. Ce maréchal était tout simplement l'ex-maréchal des logis de la duchesse de Parme. (Voy. ci-dessus, p. 20.)

mal reçu en France; il en est sorti, à condition d'être accommodé de vivres, et de pouvoir passer la Meuse près de Mézières. — Ni lui, ni ceux de sa suite, n'ont montré qu'ils en sussent autant, en fait de guerre, que le duc d'Albe. — Le prince n'a pas pris là le chemin qu'il faut pour rentrer en ses biens, et il sera fort embarrassé de satisfaire ceux à qui il doit. — « Velà où tombent ceulx qui » veullent voler plus haut qu'ilz ne doibvent, et me doubtte qu'il aura bien à faire » d'oyres en avant de contanter madame sa compagne, si elle ne change bien » d'humeur et condition. » — « Armenteros (1) mourut. Dieu luy pardoint! » Les pays de par delà luy doibvent peu, car il est en grande partie cause de » leur grand mal. » — De ce que M. Hopperus fait venir sa femme en Espagne, il ne faut pas conclure que le Roi ait renoncé à aller aux Pays-Bas, car il n'est rien survenu qui doive l'en empêcher. — Madame de Parme est à Parme, où elle est allée pour voir et traiter le prince son fils, qui a été longuement et gravement malade (2). (Franc.)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 164.

813. *Lettre de don Guerau de Espés (3), ambassadeur du Roi en Angleterre, au duc d'Albe, du 21 décembre 1568.* Il vient de recevoir avis de Lope de la Sierra, qui est avec son navire à Antona, que la reine a ordonné qu'on fit décharger les deniers qu'il transporte. — C'est le capitaine de l'île de Wight qui a exécuté cet ordre. — Il croit que la même chose aura eu lieu dans les autres ports: — Il apprend que cela s'est fait en vertu d'une détermination du conseil. — Il avait quelques soupçons d'une mesure de ce genre, sachant qu'on s'était informé si les deniers appartenaient au Roi, ou à des particuliers.

Liasse 541.

814. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 janvier 1569.* Il envoie au Roi copie de ce que don Guerau de Espés lui écrit d'Angleterre.

(1) Tomás de Armenteros, ex-secrétaire de la duchesse de Parme. Voy. le 1^{er} volume, spécialement aux pages cxviii et cxcix.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXCVII.

(3) Don Guerau de Espés, chevalier de l'ordre de Calatrava, avait été nommé par Philippe II son ambassadeur à Londres, en remplacement de don Guzman de Silva, le 13 mai 1568. Il arriva en Angleterre le 3 septembre suivant. Son instruction est du 28 juin de la même année. Le 8 janvier 1569, le secrétaire d'État Cecyll et l'amiral d'Angleterre se transportèrent chez lui,

Quoiqu'il ne puisse se persuader que la reine veuille rompre avec S. M., cependant il a ordonné que l'on saisisse, avec toute la douceur et les ménagements possibles (1), les biens et les personnes des Anglais aux Pays-Bas : ce qui est déjà exécuté. Il engage le Roi à donner les mêmes ordres en Espagne (2).

Liasse 541.

815. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 10 janvier 1569.* Nouvelles sur l'expédition du prince d'Orange en France. — Le

et l'arrêterent, en lui intimant, de la part de la reine, la défense de sortir de sa demeure. (Voy. les *Memorias de la real Academia de la historia de Madrid*, t. VII, p. 328 et suiv.)

(1) *Con toda la blandura y buen tratamiento que sea posible.*

(2) Voici comment sont exposées les circonstances de la rupture qui éclata entre les Pays-Bas et l'Angleterre, par suite des ordres que donna le duc d'Albe, dans un manuscrit du temps, que j'ai vu à la bibliothèque de l'Escurial :

« Pour ce que Élizabeth, royne d'Angleterre, avoit faict saisir quelques deniers quy estoient
 » dedens aucunes navieres d'Espaignolz, et lesquelz, par son commandement, furent portés à
 » Londres, la somme desquelz montoit à huit cent mille ducatz; disant ladite Royne, puisque
 » lesdicts deniers n'estoient au Roy catholique, ains à aucuns marchans genevois, et qu'elle,
 » ayant pour lors affaire d'argent, s'en volloit servir, qu'elle pooit ce faire, en payant toutesfois
 » l'intérêt raisonnable, dont elle leur donneroit bonne assurance, ainsy que aultrefois ses pré-
 » décesseurs avoient faict, et en soloient encoire user les aultres princes, se voyant pressez de
 » leurs affaires, le duc, soustenant au contraire que lesdits deniers appartenoient au Roy, donna
 » commandement que, par toutes les terres de ce pays, on se saisist des Anglois et de leurs
 » biens. A raison de quoy, tels mescontentemens s'en suyvirent de la part de ladicte royne,
 » qu'elle permist les assassineurs et pirates aller franchement parmy la mer, lesquelz endom-
 » mageoient tous les basteaulx des marchands et aultres de l'obéissance du roy d'Espagne : quy
 » fut cause que plusieurs bancqueroutes advindrent, car n'y arrivoit lors aucun navire ny vais-
 » seau d'Espagne, Portugal ou Flandres, qui ne fût arrêté, dès que la fortune du vent, ou la
 » tempeste, les portoit en quel que ce fust des ports d'Angleterre, la marchandise desquelz on
 » faisoit descharger, et on la vendoit à vil pris. Et à qui le tort ou droict de ceste esmeute faut
 » à imputer, ou à la royne, ou au duc d'Alve, je me déporte d'en parler. Si vous lisés l'histoire
 » de Alphonse Ulloé (*) des troubles de Flandres, vous trouverez que la royne avoit tort, com-
 » bien que beaucoup d'aultres disent le contraire. Si est-ce que ce discort a causé non-seulle-
 » ment à ces Pays-Bas une grande perte et destruction des marchands et négociations tant de
 » cesdits pays que des royaumes d'Espagne, mais aussy une inimitié et guerre ouverte. Et,
 » depuis ce temps et longtemps après, comme encoire de présent, la mer n'a esté assurée. »

(*) Alonso de Ulloa. Voy., ci-après, p. 62, note 3.

cardinal félicite le Roi du succès remporté sur le prince par le duc d'Albe; celui-ci s'est conduit avec tant de prudence et de valeur, qu'il eût été impossible de faire mieux. — L'Empereur aurait dû se montrer davantage pour le Roi et contre les rebelles : mais Granvelle croit qu'il n'a pu faire plus, et que ce monarque a trop de confiance dans le duc Auguste de Saxe; que c'est de là que sont venues toutes ces ambassades (1). — Il espère que le Roi se sera résolu sur le pardon général (2); il aurait désiré que ce pardon eût été donné depuis longtemps, avec les réserves et modérations qu'il avait indiquées au duc; cela importerait beaucoup pour la tranquillité du pays, et pour que le commerce ne s'y perdit pas entièrement. — Il attend la réponse du duc à ce qu'il lui a écrit touchant l'incorporation de l'abbaye d'Afflighem à l'archevêché de Malines : plus il y pense, moins il lui paraît qu'il convienne de faire des changements, car les évêques auraient plus de peine avec les moines qu'avec le gouvernement de tout leur diocèse (3).

Liasse 910.

816. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 11 janvier 1569.* Il a reçu avis que la reine d'Angleterre a fait arrêter les navires des sujets du Roi qui étaient dans ses ports. — Il envoie le conseiller d'Assonleville à Londres (4), pour connaître la détermination de la reine.

Liasse 541.

817. *Lettre autographe de l'empereur Maximilien II au Roi, écrite de Vienne, le 17 janvier 1569.* Les lettres du Roi, et ce que lui ont dit, de sa part,

(1) Philippe II a écrit, à la marge de ce passage de la lettre : *Creo que tiene mucha razon en esto, y que esto y lo. Suendi es lo que nos hace la guerra; mas, si llevan este camino, Dios la hará por nos otros, y nos ayudará contra todos* (Je crois qu'il a en ceci grandement raison, et que c'est au duc Auguste et à Swendi que nous devons la guerre; mais, s'ils prennent ce chemin, Dieu la fera pour nous, et nous aidera contre tous).

(2) Note marginale de la main de Philippe II : *Cierto seria ya tiempo de dar este perdon, y taparia la boca á muchos* (Certes, il serait temps de donner ce pardon; il fermerait la bouche à beaucoup de monde).

(3) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXCVIII.

(4) L'instruction de d'Assonleville, faite à Bruxelles le 9 janvier 1568 (1569, n. st.), est aux Archives du royaume, papiers d'État, registre intitulé : *Négociations d'Angleterre; instructions, 1518-1605.*